

CHARTRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES



SOIGNONS NOTRE HÉRITAGE



Sommaire

Préambule 3

Sociétal 4

Environnemental 6

Social 11



PRÉAMBULE

Conscient de l'impact du PUC sur son environnement, ainsi que de l'urgence actuelle sur les enjeux du changement climatique, de préservation des ressources, de sécurité et d'épanouissement des collaborateurs.trices, le PUC, en tant qu'organisme de service, considère qu'il est très important d'intégrer une démarche RSE, en prenant en compte toutes les dimensions du développement durable : l'aspect sociétal, environnemental et social.

La présente charte souligne et formalise cela, présente les démarches et actions déjà effectuées et donne des objectifs et engagements à atteindre (à différentes échéances).

Cette charte illustre une démarche de progrès qui intègre toutes les parties prenantes. Un des principaux objectifs est que cette charte et son contenu soit basée sur l'échange, la prise de conscience et la responsabilité de chacun car nous sommes convaincus que tout le monde a une part à jouer dans le développement d'une organisation plus durable et soucieuse de l'avenir.

Un code couleur permet donc de différencier les engagements en fonction de la partie prenante à laquelle chaque personne appartient.

En complément de cette charte, le PUC a mis en place un système d'évaluation des pratiques (administration et sections sportives) qu'il s'engage à mettre à jour régulièrement afin de mesurer le progrès fait dans tous les domaines, que ce soit sociétal, environnemental ou social et de faire en sorte que la charte soit réellement appliquée. En effet, le PUC ne considère pas le développement



durable comme un simple concept mais comme une pratique quotidienne et s'engage à valoriser des actions déjà élaborées et à évoluer continuellement en mettant en place de nouvelles idées et les bonnes pratiques du développement durable.

La transparence de la démarche nous paraît être un aspect très important dans un tel domaine. C'est pour cela qu'une charte complète, précisant les engagements de toutes les parties prenantes, est disponible sur le site internet. De plus, la démarche d'évaluation sera également accessible à quiconque le souhaite sur demande.

SOCIÉTAL



ÉTHIQUE ET CONSOMMATION RESPONSABLE

Notre société est marquée par une offre et une consommation de biens toujours plus importante et variée, dans tous les domaines. Le sport est un acteur de cette société de consommation avec 6,4 milliards d'euros dépensés par an en équipements, vêtements et chaussures de sport en France. Ainsi, dans le contexte actuel, il est important d'orienter cette consommation vers des produits plus durables, qui limitent les impacts néfastes sur l'environnement, dont le cycle de production assure de meilleures conditions de travail mais qui présente quand même une bonne qualité de pratique. A ces fins, le PUC s'engage à se fournir de façon plus éthique et responsable en basant ses choix d'achats sur des équipements préconisés par le Grenelle de l'environnement comme l'écolabel, l'étiquette énergie, le lieu de production.

Il s'engage à porter une attention particulière sur la traçabilité et la provenance de produits avant l'achat. Le Puc s'engage à privilégier les entreprises du territoire, basées en France et produisant localement ou au maximum de l'Union Européenne.

à savoir : dans cette optique, le PUC a initié un partenariat avec la marque "Le Coq Sportif", qui détient une partie de ses activités en France. Il s'engage à étendre ce partenariat et effectuer 90% des achats au moins auprès d'entreprise intégrant des critères RSE.

L'alimentation et sa provenance sont un enjeu majeur du développement durable. Les modes d'alimentation standard qui

se sont développés ces dernières décennies dans les pays développés sont responsables de nombreuses conséquences néfastes, créant notamment des problèmes de santé publique et de dégradation de l'environnement. Seuls 42 % des adultes et 23% des enfants consomment au moins cinq fruits et légumes par jour, avec toujours trop d'apports en acides gras saturés, en sucre et en sel, et des apports insuffisants en fibres.

Pour ce qui est de la dégradation de l'environnement la production agricole est, à elle seule, responsable de 20% des émissions de gaz à effet de serre totales. Elle est également responsable de 80% de la déforestation mondiale. Pour évoluer dans une trajectoire d'une société plus durable, il est primordial de repenser ces modes de consommation et de tenter de limiter l'impact environnemental et sociétal en consommant de manière plus responsable, par exemple en consommant des produits de saison, locaux, des produits bruts non transformés, en réduisant la consommation de protéines animales, en choisissant des produits certifiés, etc...

Le PUC s'engage à proposer une alimentation plus responsable. Lors de réceptions, de repas fournis pendant les stages, 50% minimum de l'alimentation doit être responsable comme défini par le WWF c'est-à-dire : "une offre de restauration 100% certifiée et de saison, dont l'approvisionnement est de préférence local, régional puis élargi aux territoires proches" (recommandations détaillées dans l'annexe issue de la charte WWF pour les certifications et leur classement).

Un autre enjeu important lié à l'alimentation concerne le gaspillage. 30% de la nourriture est perdue ou gaspillée dans le monde.



Le PUC s'engage à lutter contre ce gaspillage excessif. Une sensibilisation sur ce problème sera effectuée au sein de l'administration ainsi que dans les sections sportives. Le PUC s'engage également à mettre en place des mesures anti-gaspillages comme des poubelles à pain et des conteneurs pour aliments non ouverts. Un effort particulier sera effectué lors d'événements sportifs, à l'origine de gaspillage particulièrement important. Le PUC fera appel à des associations spécialisées dans la récupération des restes afin de les donner aux plus démunis.

SANTÉ ET SECURITÉ

L'activité physique est un déterminant de santé majeur. Qu'elle soit mentale ou physique, celle-ci est très liée à la pratique sportive et ce quel que soit l'âge, le sexe ou la condition physique. La sédentarité est en effet directement corrélée avec un grand nombre de maladies telle que l'obésité, l'hypertension artérielle ou d'autres problèmes cardiovasculaires. La pratique d'une activité physique et sportive régulière devient dès lors primordiale pour augmenter son bien-être et sa santé. Le PUC s'engage à promouvoir l'activité physique et sportive pour tous les âges, sexes, toutes les conditions physiques et mentales. L'incitation à la pratique sportive s'inscrit dans une démarche de développement durable, dans le sens où elle améliore la qualité de vie, la cohésion sociale et permet une meilleure connaissance des ressources à notre disposition.

à savoir : afin de promouvoir les bienfaits du sport sur le maintien de la santé, le PUC Sport-Santé & Bien-Être, depuis sa création en mars 2017, aide les personnes de tout âge ayant des besoins spécifiques (sédentaires, en surpoids, âgées, ou atteintes d'affection longue durée) à reprendre goût à l'effort et à pratiquer une activité physique adaptée, régulière et à leur rythme.

Un autre public particulièrement concerné par ces problèmes de santé dus à une sédentarité accrue sont les enfants. Aujourd'hui, un adolescent sur deux ne

pratique aucune activité physique et sportive. Afin de transmettre les bonnes habitudes et de favoriser une pratique sportive régulière dès l'enfance, le PUC a participé à la campagne "Bouge avec les Zactifs" de l'association Attitude Prévention. Cette campagne à destination des 6-12 ans a pour but de promouvoir la pratique d'activités physiques dès le plus jeune âge et ainsi lutter contre la sédentarité infantile.

Le PUC s'engage également à assurer un environnement sûr pour tous les adhérents. Il assure que les infrastructures sont bien entretenues et ne constituent pas un danger lors de la pratique sportive. Il s'engage à minimiser les blessures lors de la pratique sportive en prenant les précautions nécessaires (prévention, formation des éducateurs et entraîneurs, etc...).

Tout adhérent s'engage à adopter un comportement exemplaire lors de l'entrée dans le stade et les locaux du PUC. Il ne doit pas fumer en son enceinte. Il doit respecter les lieux de pratique ainsi que le matériel qui lui est prêté. Les adhérents doivent avoir un comportement respectueux envers les éducateurs, toutes les personnes encadrantes au club et tous les autres adhérents, ainsi que les adversaires.

ENVIRONNEMENT



GESTION DES RESSOURCES

• EAU

Il est nécessaire que chaque adhérent et chaque utilisateur des douches au Paris Université Club minimise son temps passé sous l'eau car c'est une ressource qui nous est indispensable. La durée maximale doit être de 3 minutes, ce qui peut sembler peu. Cependant il est tout à fait possible d'atteindre ce chiffre si l'eau est utilisée uniquement pour se mouiller, se rincer et est coupée lorsqu'on n'en a pas l'usage. Il est certain qu'il est impossible de couper l'eau de la douche au PUC puisqu'il s'agit d'un bouton poussoir. Il faut donc essayer de se laver le plus rapidement possible, en ne rallumant pas l'eau pendant l'application du shampoing et du gel douche.

Pour le moment aucune installation n'a été mise en place permettant la récupération de l'eau de pluie, ce qui pourrait servir à l'arrosage de la végétation alentour ou le terrain d'honneur. Cela permettrait une économie d'eau potable non négligeable. Le PUC a pour ambition de faire installer des cuves au pied des bulles de tennis qui assureraient de récupérer une grande quantité d'eau compte tenu de l'inclinaison et des matériaux de ces dernières.

• ÉLECTRICITÉ

Il est important de développer des habitudes visant à minimiser la consommation d'électricité. De telles pratiques permettront également une économie d'argent (pouvant être réalloué dans d'autres secteurs). Voici quelques propositions d'actions à mettre en place :

Eteindre son ordinateur au lieu de le mettre en veille et l'allumer seulement quand nécessaire. Eviter l'utilisation d'écrans animés qui empêchent la mise en veille de l'ordinateur.

- Éteindre, débrancher tout appareil électrique après utilisation ou lorsque son utilisation n'est pas requise
- Eteindre la lumière lorsqu'on quitte une pièce et éviter de l'allumer inutilement
- Utiliser des ampoules basse consommation
- Si possible couper le réseau wifi chaque soir et pendant les vacances

à savoir : en 2016, le PUC a fait équiper l'ensemble de ses bureaux et les projecteurs de ses terrains de Tennis d'ampoules LED. En 2020, le même équipement a été installé sur les terrains de squash.

Le PUC a pour objectif d'améliorer sa gestion du chauffage qui est très énergivore (d'après une étude de l'ADEME, la part du chauffage dans les consommations d'énergie au bureau représente 50% du total de la consommation). Il souhaite également tenir compte des remarques de ses adhérents afin d'améliorer les conditions de pratique sportive. Ainsi, il est nécessaire de diminuer le niveau de chauffage durant l'hiver qui est trop élevé et afin de préserver cette chaleur il est important de fermer les portes et les fenêtres. A contrario, en été il faut privilégier un maximum l'aération par les fenêtres.

• FOURNITURES ET MATÉRIELS

Afin de limiter l'utilisation de papier et son nécessaire acheminement, il est préférable



d'utiliser l'envoi de documents dématérialisés, privilégier par exemple l'envoi de mail aux courriers, inciter fortement à effectuer l'inscription en ligne (tout de même accepter la version papier pour ne pénaliser personne), etc. Si l'utilisation de papier est par moment inévitable il est alors nécessaire d'utiliser du papier labellisé FSC qui assure une gestion durable des forêts. Il existe également le label FSC recyclé et FSC mixte qui utilise des fibres recyclées. Assurez-vous d'imprimer en recto-verso, et d'optimiser la mise en page, par exemple en supprimant tout élément inutile (photo, image, texte, etc...) et en sélectionnant la bonne taille et type d'écriture. Il en va de même pour tout ce qui concerne le papier toilette, mouchoirs, essuie-mains, etc..., qui se doivent d'être des papiers recyclés ou gérés de manière durable (FSC ; éco label ; etc...). En ce qui concerne les équipements et matériels sportifs, favoriser l'achat de produits éco-conçus et durables dont la production aura un impact moindre sur l'environnement et dont le recyclage sera moins contraignant. Cela est en fait applicable à toutes les fournitures achetées par le PUC.

à savoir : le PUC a initié un partenariat avec la marque Française Le Coq Sportif qui affiche clairement ses démarches éco-responsables et ses envies de production 100% française et souhaite obtenir un partenariat global avec cette entreprise.

GESTION DES DÉCHETS

Il est important de gérer la quantité de déchets que l'on génère étant donné que sa production et sa destruction auront un impact sur l'environnement. De plus il a été démontré qu'une bonne gestion des déchets et leur réduction permet d'économiser de l'argent. D'autres projets pourraient être alors financés. Le PUC a pour objectif de réduire ses déchets d'au moins 25% et d'atteindre au minimum 70% de déchets recyclés.

Pour remplir ces objectifs, le PUC souhaite réduire ses déchets en amont en privilégiant le non jetable et réutilisable. Il s'agirait par exemple de bannir les bouteilles en plastique

à usage unique pour n'utiliser que des gourdes, plutôt favoriser l'inox à la gourde plastique qui a une durée de vie plus longue car plus résistante, qui est très facilement recyclable (et à l'infini) et qui permet de garder un liquide chaud comme froid. Pour cela, le PUC proposera de vendre des gourdes en inox, à la demande de plusieurs adhérents (un système de personnalisation sera encouragé afin que chacun puisse reconnaître sa gourde).

Sur le même thème, l'utilisation de vaisselle jetable ne doit plus être un choix lors des repas et autres réceptions. Des ustensiles réutilisables pourront être fournis ou, selon la situation, chacun serait dans l'obligation de ramener sa propre vaisselle. Chacun est, par la même occasion, invité à réduire autant que possible les déchets de la vie quotidienne en commençant par réduire les emballages et sacs plastiques. *Un « guide zéro déchet » mis à disposition par la ville de Paris est disponible pour tous et vous aide étape par étape à drastiquement réduire les déchets de votre quotidien.*

à savoir : le stade Charléty a prévu de s'équiper de fontaines à eau éparpillées sur les infrastructures pour permettre le remplissage des gourdes d'eau et donc inciter à leur utilisation.

Il en va de l'importance du tri lorsque l'utilisation de déchets non réutilisables est inévitable. Chacun a la responsabilité de jeter ses déchets dans la poubelle qui convient, car mettre un emballage recyclable dans les ordures ménagères signifie un déchet incinéré ou enterré donc l'augmentation de la pollution de l'air ou du sol. Pour y remédier le PUC ajoutera des poubelles de tri, qui sont actuellement trop peu nombreuses, au sein de ses infrastructures et notamment dans l'administration (d'après une étude de l'ADEME « 120 à 140kg de déchets sont produits par an par un employé dont trois quarts du papier »). De plus, le PUC effectuera une sensibilisation auprès de ses employés et adhérents afin que chacun comprenne pourquoi trier est indispensable et sache quand il faut recycler (au travers d'affiches par exemple).



à savoir : *la section basket a offert à ses adhérents une gourde réutilisable, tandis que le rugby et la danse ont arrêté l'utilisation du plastique à usage unique (écocup, vaisselle cartonnée, etc)*

Le PUC étant un club omnisports d'ampleur, une grande quantité de matériel sportif est requis et doit régulièrement être renouvelé. Pour pallier ce problème et pour mieux gérer le matériel sportif il est nécessaire d'utiliser la règle des 4R, c'est-à-dire Réduire, Réparer, Réutiliser, Recycler. On entend par ces quatre mots : réduire la quantité achetée, réparer et non jeter, réutiliser les éléments pouvant avoir une seconde vie et recycler lorsqu'un produit est en fin de vie. Voici quelques actions que le PUC réalise ou s'engage à réaliser pour mettre cette règle en application :

- Le PUC privilégie le matériel de qualité ayant une durée de vie plus longue et incite ses adhérents à en faire de même ; il est important que les éducateurs ou responsables de sections soient informés sur ces questions afin de pouvoir renseigner au mieux les adhérents.
 - Le matériel acheté sera de préférence conçu de manière éco-responsable
- Le PUC ne donnera plus automatiquement des t-shirts du PUC en début d'année comme cela était le cas ; dorénavant il en sera donné un à chaque nouvel adhérent et à la demande pour les autres.
- Le PUC incitera ses adhérents à faire réparer le matériel cassé mais potentiellement réutilisable soit par la mise en place d'ateliers de réparation ou tout simplement en les redirigeant vers des personnes ayant les connaissances pour effectuer cette réparation.
- Le PUC souhaite développer l'échange et le don de matériels et vêtements sportifs. Cela pourrait se faire par l'intermédiaire d'une plateforme ou tout simplement d'une « foire au matériel » où le PUC présenterait ce qu'il donne et où chacun pourrait participer. Le don pourra également se faire auprès d'associations spécialisées dans la récupération de matériel sportif, d'écoles, etc...
- Le PUC aimerait également trouver une nouvelle façon de se servir de certains

matériels lorsqu'ils ne peuvent plus être utilisés pour leur fonction première, comme cela a été fait dans le tennis par exemple.

à savoir : La fédération française de tennis a mis en place « l'Opération Balles Jaunes » qui vise le recyclage des balles de tennis en sols sportifs.

- *La section bridge fait don d'anciens jeux de cartes et d'étuis pour ceux qui en ont besoin.*
- *Le rugby a eu l'initiative de faire don des maillots à des écoles, associations ou clubs en France ou dans des pays africains tels que le Togo et le Kenya.*

GESTION DES POLLUTIONS

• TRANSPORTS

Le transport fait partie des secteurs les plus polluants avec quasiment 30% des émissions totales de dioxyde de carbone en Europe provoquant l'effet de serre (les voitures électriques émettent également des particules fines dangereuses pour la santé). Il faut savoir que si ce chiffre est aussi élevé c'est surtout à cause du transport routier qui comptabilise plus de 70% des émissions parmi tous les modes de transports. La voiture personnelle représente à elle seule environ 60% des émissions de CO2 européennes dues aux transports, en sachant qu'il y a en moyenne 1,7 personnes par voiture. Heureusement, Paris est une grande ville très bien desservie par les transports en commun et où l'usage d'autres modes de transports est possible.

Nous incitons donc toute personne voulant se rendre au PUC (adhérents, salariés, bénévoles, etc...) à ne pas utiliser la voiture et à favoriser les transports en commun, la marche, le vélo, le roller et autres modes de transports actifs. Pour limiter ce type d'émission le PUC souhaite également favoriser la communication entre ses adhérents afin de développer le covoiturage. Pour cela une plateforme pourrait être mise en place. Il souhaite également améliorer l'espace dédié aux vélos afin de le rendre plus sécurisé puisqu'il semble que cela soit un élément dissuasif dans le choix du vélo comme mode de transport. L'objectif serait qu'au moins 90% des personnes utilisent des moyens de transports autres que la voiture.



à savoir : à la suite d'une enquête réalisée auprès de tous les adhérents du PUC concernant leurs habitudes en lien avec le développement durable, nous avons pu constater que 85,3% d'entre eux utilisent les transports en commun ou une mobilité active afin de se rendre au PUC.

- Le PUC a investi dans des vélos électriques pour les éducateurs de la section Multisports qui doivent se rendre sur différents sites dans la journée.

• POLLUTION NUMÉRIQUE

Il existe un autre aspect souvent moins évoqué et auquel nous prêtons moins attention car invisible, il s'agit de la pollution numérique. C'est en fait la pollution résultant de l'utilisation d'appareils numériques tels que les smartphones, ordinateurs, tablettes qui sont générés par le stockage de données, les réseaux sociaux, les recherches internet, le visionnage de vidéo. Elle représente 4% des émissions de GES dans le monde. Mais il est également possible d'agir afin de limiter notre impact sur la planète grâce à quelques actions simples à réaliser :

- Planter des arbres en faisant des recherches : télécharger le navigateur Ecosia est un bon moyen de compensation car au bout de 45 recherches un arbre sera planté.
- Gérer sa boîte mail : afin d'éviter le stockage de données il est conseillé de se désinscrire des newsletters qu'on ne lit pas, supprimer les mails inutiles, vider sa corbeille régulièrement et compresser les pièces jointes.
- Limiter le nombre de destinataires lors de l'envoi de mail. Eviter de répondre à des destinataires multiples quand ce n'est pas nécessaire.
- Ajouter en favoris les sites utilisés régulièrement pour limiter les recherches.
- Réduire le nombre d'onglets ouverts simultanément, fermer les onglets non utilisés.

RESPECT DE LA BIODIVERSITE

La biodiversité est un élément central dans la lutte contre le réchauffement climatique grâce à ses nombreux bénéfices : elle absorbe le CO2 présent dans l'atmosphère et

permet de filtrer l'air, le sol, l'eau mais participe également au rafraîchissement de l'air. Les animaux eux permettent notamment de maintenir les terres fertiles et de polliniser les végétaux. Ainsi, il est essentiel de réintégrer cette biodiversité dans notre environnement. Le stade Charlety a déjà diminué sa consommation de produits nocifs tels que les désherbants, pesticides et fongicides pour l'entretien de la pelouse du stade et des autres espaces verts, ce qui bénéficie au PUC et à ses adhérents. De plus, les arbres présents dans l'enceinte du stade sont référencés auprès de la mairie et requièrent une autorisation pour être coupés, mais doivent être replantés par la suite.

Chaque personne se doit donc de respecter son environnement et cette biodiversité, pour cela chacun doit veiller à ne pas dégrader les espaces verts qui l'entourent en évitant de les piétiner ou d'arracher les végétaux. De plus, jeter ses déchets hors des poubelles est un comportement à proscrire et désapprouvé par la PUC. Enfin il ne faut pas hésiter à ramasser et jeter (trier quand il le faut) des déchets qui peuvent être trouvés dans la nature et non seulement pour une question d'hygiène mais également pour éviter la pollution des sols et une possible intoxication de certains animaux.

Toujours dans cette optique de respect de la biodiversité, le PUC souhaite diminuer l'éclairage nocturne des infrastructures afin de diminuer la pollution lumineuse pouvant gêner ou désorienter différentes espèces d'animaux, pouvant même conduire à la disparition de certains animaux dans une zone géographique. Toute lumière sera alors équipée d'un système de détection leur permettant de s'allumer uniquement quand nécessaire.

ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET RASSEMBLEMENTS

Durant l'année de nombreux événements sportifs sont organisés. Pour assurer un comportement respectueux et éco-responsable de tous, le PUC souhaite donner quelques recommandations en reprenant les thèmes évoqués auparavant.

Tout d'abord, le PUC souhaite une nouvelle



fois qu'il n'y ait pas de comportement trop invasif ou intrusif envers la faune et la flore. Pour participer activement à la préservation de la biodiversité les déchets devront toujours être ramassés. Pour assurer que les déchets soient jetés et triés le PUC rajoutera à chaque événement des poubelles propices au tri, car leur présence dans l'organisation d'autres événements semble avoir été très efficace.

Un travail en amont sera effectué afin de réduire la quantité de déchets pouvant potentiellement être utilisée sur place. Trouver une alternative à tous les déchets à usage unique est un des objectifs du PUC. Quelques idées ont déjà été trouvées tel que la fin de la vente et de l'utilisation de bouteille plastique, la mise en place de fontaines à eau suppose alors l'utilisation de gourdes réutilisables et d'écocup (avec mise en place d'une consigne). La question des goodies et des récompenses est également importante lorsqu'on parle d'événements sportifs car des objets sont offerts chaque fois, le PUC va donc arrêter l'offre de goodies qui a peu d'intérêt et se tournera vers des récompenses dématérialisées (spectacle, massage, atelier, etc...).

Une façon de promouvoir les produits locaux, réduire les déchets et le transport est de s'associer à des restaurateurs et producteurs du territoire afin de s'approvisionner en nourriture et boisson. Le PUC a donc pour objectif d'utiliser uniquement des produits d'Ile-de-France si possible et ne dépassera en aucun cas les frontières françaises. Une diversité de produits devra être proposée (option végétarienne, vegan, régimes moins émetteurs en CO2) afin que tous soient inclus. Des aliments en vrac pourraient être proposés pour minimiser la quantité de déchets.

S'il est important de réduire les transports de marchandises il en va de même pour les visiteurs et sportifs. Lorsqu'un événement ou compétition aura lieu en extérieur les sportifs et leur encadrement devront privilégier le train pour leurs déplacements si c'est possible, ou s'organiser pour effectuer du covoiturage. Lorsque les événements se déroulent au stade Charléty ou dans Paris et ses alentours toute personne doit faire son

maximum pour limiter l'utilisation de la voiture, le PUC pourra mettre en place un système de récompense pour ceux ayant pris les transports en commun ou mobilité active (boisson ou alimentation offerte ; etc...).

De plus, les organisateurs de ces événements devront favoriser les réunions à distance lorsque cela est possible afin de limiter les déplacements inutiles.

à savoir : la plupart des sections sportives privilégient déjà le train pour leurs déplacements en France et ne prennent l'avion que lorsque cela est inévitable. La section ski, par exemple, utilise principalement le train pour ses déplacements. Elle a sélectionné une destination facilement accessible avec ce mode de transport (Pays-Bas) afin de limiter les contraintes. De plus, elle a choisi un établissement de ski indoor à bilan énergétique positif et lors de sorties en montagne, elle incite les adhérents à éviter les séjours courts.

Afin d'organiser au mieux un événement éco-responsable, le PUC pourra s'appuyer sur des outils comme ADERE (AutoDiagnostic Environnemental pour les responsables d'événements) qui permet d'améliorer chaque critère de l'organisation. En 2015, le secrétaire d'Etat aux sports a lancé le dispositif "Optimouv" qui vise à optimiser les déplacements sportifs. Il permet de limiter le nombre de kilomètres nécessaire à chacun afin d'assister à un événement sportif. On peut aussi se reposer sur le tableau d'évaluation de l'événement sport du Zero Waste France, association qui aide à la réduction des déchets, qui trouve des alternatives à l'organisation traditionnelle des événements sportifs.



SOCIAL

ACCESSIBILITÉ DU SPORT POUR TOUS

Au vu de la très grande importance de l'activité sportive sur la santé mentale et physique de tout individu (comme mentionné dans le paragraphe précédent), il semble primordial d'essayer d'inciter le plus grand nombre à une pratique sportive régulière et notamment les individus particulièrement exclus du milieu du sport en raison d'un manque de moyens et d'accessibilité. En plus des vertus d'une activité physique régulière, le sport permet d'être véhicule d'une forte cohésion sociale grâce au modèle associatif auquel il appartient souvent.

Le PUC, conscient de cela, s'engage donc à rendre le sport proposé accessible au plus grand nombre.

à savoir : le club est agréé pour recevoir les « tickets loisir

» (CAF), « coupons sport » (ANCV) et « R'éduc- sport » (pour les parisiens) qui permettent d'aider les jeunes adhérents et leur famille à financer une partie du coût d'adhésion au Club, parfois à hauteur de 50%.

Toujours dans l'optique de rendre le sport accessible au plus grand nombre, le PUC s'engage également à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, en proposant des sports adaptés, et en rendant accessibles la plupart des infrastructures.

Le PUC compte aussi organiser des événements en partenariat avec diverses associations pour sensibiliser des entreprises au handicap, à travers des exercices de team building par exemple.



à savoir : plusieurs actions ont déjà été mises en place par le PUC à ce sujet.

- Depuis les années 2000, le club est très attaché à la pratique handisport et du sport adapté. La pratique handisport est un sport dont les règles ont été aménagées pour qu'il puisse être pratiqué par des personnes ayant un handicap physique ou sensoriel. La section Athlétisme, qui en est un précurseur, permet à des athlètes handisports de pratiquer une activité sportive adaptée. Durant l'entraînement comme dans la vie, bien qu'ayant des handicaps différents, ils possèdent tous un point commun ; une volonté et une détermination exemplaire.

- En 2007, outre l'athlétisme, le PUC et le club Upsilon Châtenay-Malabry se sont rapprochés dans le cadre de la mise en place d'une équipe de Foot fauteuil ; seul sport collectif de compétition s'adressant aux grands handicapés. Cette équipe constitue d'ailleurs une des 4 grandes équipes de Paris.

- Une section de Tennis Adapté a récemment vu le jour. En effet, de jeunes adultes du foyer d'accueil Médicalisé (FAM) du centre Simone Veil du 15ème arrondissement, présentant des troubles autistiques, des déficiences intellectuelles ainsi que des troubles envahissants du développement, pratiquent des séances de Tennis adapté au PUC.

- Des Journées Tennis en fauteuil et l'accueil de champions de France de Tennis handisport durant les internationaux de France de Roland Garros sont également organisés lors de certaines occasions afin de familiariser les membres du club à la pratique du sport en fauteuil.



LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Historiquement et culturellement le sport est de genre masculin. Les femmes ont longtemps été exclues de quasiment toutes les pratiques sportives. Aujourd'hui, même si elles peuvent légalement pratiquer tous les sports, le sexisme - que ce soit par des stéréotypes, des remarques, des insultes, voire des agressions - persiste et vient mettre en danger le principe d'égalité homme-femme. De plus, même si aujourd'hui la proportion de femmes ayant une activité sportive régulière est proche de celle des hommes, les femmes optent en majeure partie pour une pratique hors compétition.

Le PUC s'engage à favoriser l'inclusion des femmes, que ce soit au sein de l'administration ou des différents sports.

Il s'engage à créer des équipes féminines pour les sports n'en possédant pas encore ou à mettre en place des équipes mixtes.

Il s'engage à porter une attention particulière à l'emploi des femmes, notamment pour les postes à responsabilités.

Le PUC s'engage à revendiquer explicitement un positionnement antisexiste explicite. Il s'engage à sensibiliser sur le thème du sexisme à travers des affiches permanentes et des expositions temporaires.

La lutte contre les violences sexuelles dans le domaine du sport est également un sujet primordial que toute organisation sportive se doit d'aborder.

Le PUC s'engage à lutter contre tous types de violences sexuelles et à sensibiliser sur les comportements à proscrire. Il se donne le droit de sanctionner ou d'exclure toute personne ne respectant pas ce principe fondamental.

Il s'engage à être à l'écoute de toute personne s'exprimant à ce sujet souhaitant porter plainte contre un individu, à entreprendre une enquête et à prendre les décisions nécessaires à l'issue de celle-ci.

Tout adhérent se doit d'adopter un comportement non sexiste, respectueux de

tous quel que soit leur sexe. Le PUC condamnera sévèrement toute violence sexuelle et toute discrimination liée au sexe.

Le domaine du sport est également concerné par des discriminations liées à l'origine, la religion ou la couleur de peau d'un individu.

Le PUC s'engage à lutter contre toutes formes de discriminations liées à l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée et se donne le droit de sanctionner quiconque dévie de ces principes.

Tout adhérent se doit de respecter tout individu quelles que soient soit son origine, sa religion ou sa couleur de peau et s'expose à des sanctions, voire l'exclusion en cas de non-respect.

Le PUC s'engage également à lutter contre toutes discriminations liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Tout adhérent se doit de respecter tout individu quelles que soient soit son orientation sexuelle, son identité de genre et s'expose à des sanctions, voire l'exclusion en cas de non-respect.

EMPLOI DÉCENT

Lorsqu'on aborde les thèmes de développement durable, il est primordial de considérer l'humain. Une organisation telle que le PUC se doit de respecter les droits essentiels des employés, mais également de veiller à leur bien-être et épanouissement afin d'assurer un environnement de travail sain et sûr.

Le PUC veille au bon respect des droits des employés, inscrits et protégés par les dispositions légales du code civil, du code du travail, mais aussi par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, que ce soit pour la gestion des données personnelles, la liberté d'opinion, d'expression, le droit de grève, etc.

Le PUC s'engage également à favoriser



l'insertion d'individus en situation précaire ou ayant des difficultés à l'embauche.

Également dans le thème de l'emploi, le PUC entreprend un dispositif de reconversion de sportif professionnel au sein de sa structure.

à savoir : deux sportifs ont pu, grâce à ce dispositif, intégrer le PUC :

- Monsieur Arthémon Hatungimana, ancien vice-champion du monde de demi-fond (800m) en 1995 à Göteborg. Athlète Burundais, il acquiert la nationalité française au moment de passer son Brevet d'Etat d'Educateur Sportif financé par le PUC qui lui permet d'entraîner l'Athlétisme. Il devient responsable de l'école d'Athlétisme puis se spécialise dans l'encadrement de l'athlétisme handisport et devient responsable de la section handisport Athlétisme au PUC. Reconnu dans ses fonctions, Arthémon Hatungimana est également entraîneur de l'équipe de France d'athlétisme handisport.

- Madame Marie-Florence Candassamy, 16ème escrimeuse mondiale à l'épée, médaille d'argent lors des championnats d'Europe 2014, et participante aux Jeux Olympiques de Rio en 2016, bénéficie également d'un contrat au PUC dans le cadre de sa formation BPJEPS escrime. Le club lui permet de mettre en pratique ses connaissances et ainsi de mieux préparer son diplôme.

SENSIBILISATION / INFORMATION SUR LES THÈMES DE LA RSE

Le développement durable et la RSE sont des thématiques en constante évolution et pour demeurer cohérents et être en veille dans ces domaines, il est primordial de rester informés, de mettre à jour les domaines d'action quand cela est nécessaire.

Le PUC s'engage donc à se tenir constamment informé sur les thèmes relatifs à la RSE, leur évolution, et adapter ses objectifs en fonction de nouvelles préoccupations, et enjeux.

Chaque section sportive s'engage à effectuer un briefing par an sur les questions de RSE, sur ce qui a été accompli, sur l'évolution future, etc...

Le PUC (et toutes les sections sportives) s'engage à effectuer chaque année un état des lieux de la situation sociale, sociétale et environnementale en remplissant de manière assidues le tableau d'évaluation.

Le PUC s'engage à effectuer au moins une exposition par an sur un thème en lien avec la RSE (ex : droit des femmes, éco-responsabilité, racisme, etc...)

Tout adhérent doit signer la présente charte et garantit qu'il sera ouvert à apprendre, à être sensibilisé sur tous les points précédemment énoncés, qu'il veillera à ce que la charte soit respectée, et luttera contre toute forme de discrimination ou d'injustice.

